

COMMUNAUTE DE COMMUNES MACONNAIS - VAL DE SAONE



COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ du Mercredi 3 Novembre 2010 à Fleurville à 20 h

Le Conseil de la Communauté de Communes du Mâconnais - Val de Saône s'est réuni à Fleurville sous la présidence de Madame Patricia CLEMENT, Présidente.

Etaient présents : Mmes CLEMENT, CANITROT, DREVET, CHEVALIER, TROUSSEAU, GUICHARD, COULON, LAFERRERE, BUE et Mrs GOYARD, GUILLET, CHERVIER, SURGAND, LE GRAND DE MERCEY, DEDIENNE, BALDASSINI, MORNAND, ROUGEOT, DUMONT, ROBELIN, PHILIPPON, PERRIN, DAILLY, LAFARGE, COUTURIER.

Etaient excusés : Mrs GAUDILLERE, PRUDENT, PENOT, CONRY et PEULET

1 - Lecture du compte rendu du Conseil Communautaire du 15 Septembre 2010

Une rectification est à apporter : Le parcours de la balade dégustative 2011 se déroulera sur les communes de Viré et Burgy. Le compte rendu du Conseil du 15 Septembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

2 - Les déchets

Programme local de prévention :

Mlle Bérénice DINET, chargée de mission du programme de prévention se présente et expose sa mission dont l'objectif est de réduire la quantité de déchets de 7 % en 5 ans. Elle partage son temps de travail entre Cluny, Tournus et Lugny où elle est présente le vendredi au secrétariat de la Communauté de Communes. Actuellement, elle établit le diagnostic du territoire, celui-ci sera présenté au Comité de Pilotage au mois de Février. A la suite de cette étape, elle validera en accord avec le comité les actions qu'elle mettra en place afin d'atteindre l'objectif quantitatif fixé par l'ADEME, à laquelle elle transmettra chaque année un rapport détaillé sur son travail.

Mlle DINET insiste sur le fait qu'il ne faut pas confondre le tri et la prévention. Elle intervient en amont de la production de déchets.

Mlle DINET a accompagné le chauffeur de la société LBDI lors des tournées de collecte des ordures ménagères durant une semaine. Ainsi, elle a pu remarquer qu'il n'y avait pas de « gros producteurs » de déchets sur le territoire et constaté les difficultés rencontrées par le chauffeur qui est parfois contraint de réaliser de nombreuses manœuvres pourtant interdites.

Délibération pour le retrait du SMEVOM :

Mme CLEMENT rappelle la délibération de principe prise en Juillet à l'unanimité concernant la décision d'adhérer au SMET NE 71. Elle procède à la lecture de la réponse de la Préfecture qu'elle avait interrogée au sujet de la compétence « Traitement » (revenait-elle au SMEVOM ou à la Communauté de Communes ?). D'après la Sous Préfète, la collectivité peut adhérer au SMET NE 71 (sauf avis contraire du juge). Certains élus regrettent que l'on dispose pas de coûts détaillés et pensent qu'il serait intéressant d'étudier un éventuel rapprochement avec Villefranche sur Saône. Mme CLEMENT rappelle que les élus ont donné unanimement un accord de principe pour adhérer au SMET NE 71, elle explique également que le syndicat ne pouvait pas transmettre de données précises tant qu'il ne savait pas si les collectivités le rejoindraient. Elle termine en précisant que le plan départemental d'élimination des déchets prohibe la construction d'un incinérateur et prévoit que les déchets soient éliminés en Saône et Loire.

Mr PERRIN explique que l'enfouissement constitue le moyen le moins cher pour éliminer les déchets, la méthanisation se trouve en deuxième position (cependant, après traitement, 48 % reste à éliminer), l'incinération arrive en troisième place avec 33 % à enfouir au final.

A l'unanimité moins trois abstentions, le Conseil décide de se retirer du SMEVOM.

Achat container pour Ressourcerie Recyclerie

Le SICTOM a soumis une proposition d'achat pour un container qui sera mis en place à la déchetterie de Péronne dans le cadre de la ressourcerie. Le montant s'élève à 3 700 € HT. Les élus donnent leur accord. Ce container sera peint en orange et comportera le logo du réseau des ressourceries Sud Bourgogne dans l'ensemble des déchetteries afin d'être facilement identifiable.

2 – Maison Berry

Compte rendu Réunion de la Commission Maison de Tourisme

La commission s'est réunie en présence de l'architecte Mme GOUIN. Lors de cette rencontre, Mr SURGAND a proposé un plan d'aménagement du bâtiment qui comprenait des garages pour les locataires, il envisageait la conservation de la dalle existante et prévoyait un ascenseur pour les personnes handicapées.

Mme GOUIN a expliqué qu'il était impossible d'installer un ascenseur car le bâtiment se situe en zone inondable, les installations électriques y sont interdites. Par ailleurs, l'accès au bâtiment doit être le même pour les personnes valides et handicapées, sinon, cela pourrait être considéré comme discriminatoire.

L'architecte a précisé qu'elle a prévu l'éventualité d'enlever la dalle dans l'avant projet sommaire afin d'être la plus exhaustive possible en terme de travaux et de coûts mais a affirmé que si la dalle peut être conservée, elle le sera. L'étude géotechnique le déterminera. Mr SURGAND estime que l'enlèvement de la dalle existante déconsoliderait le bâtiment. Le Maire de Viré a rencontré Mr BERLAND de la Direction qui propose de visiter les locaux.

Consultation cabinets géotechniques :

Le cabinet Equaterre a été retenu pour réaliser l'étude géotechnique pour un montant de 2 080 € HT.

Choix cabinet thermique :

Afin de déterminer le type de chauffage le plus adapté au bâtiment, une étude thermique sera menée. Une consultation sera lancée.

3 – SCOT

Compte rendu de la réunion du 2 Novembre 2010

A l'initiative de la Préfecture, une réunion d'information sur le SCOT a eu lieu à Viré le 2 Novembre 2010. Mme CLEMENT résume : la compétence SCOT appartient à la Communauté de Communes cependant, la compétence permettant la création de la structure qui le gèrera appartient toujours aux communes. Par voie de conséquence, les communes doivent délibérer avant le 1^{er} Décembre 2010 pour la création d'un Syndicat mixte, l'absence de délibération sera considérée comme une acceptation d'après le Code Général des Collectivités Territoriales. Après discussion, les membres du Conseil fixent une réunion dédiée au SCOT le Mardi 1^{er} Décembre 2010 à 18 h à Lugny.

4 – Comité pour l'Enfance du Canton de Lugny

Mme ROTH, Présidente du CECL a adressé un courrier pour rendre compte des besoins de l'association en terme de locaux. Depuis la rentrée scolaire, une classe de l'école de Viré occupe une des pièces mises à disposition jusqu'alors au CECL.

Mr SURGAND a réfléchi à un aménagement du rez de chaussée du bâtiment d'évolution. Les plans sont présentés : trois salles modulables de 45, 100 et 80 m² pourraient être agencées. Le coût global des travaux est estimé à 180 000 € HT sans les honoraires d'un architecte. Le CECL et les partenaires financiers seront contactés pour leur présenter les plans. Le Conseil donne son accord pour poursuivre la réflexion.

5 – Garderies périscolaires

Comme chaque année, un point sur les effectifs des garderies périscolaires a été réalisé début Octobre. Les effectifs se maintiennent par rapport à l'an dernier, des problèmes de locaux subsistent à Lugny.

Mme CLEMENT annonce qu'une réunion est prévue avec la CAF et la MSA le 16 Novembre 2010 à 17 h 30 à Viré pour rendre compte de l'étude menée sur les garderies périscolaires.

Titularisations de Mmes DOTHAL et MIRALLES

Le Conseil donne son accord pour la création des postes de Mmes DOTHAL et MIRALLES à compter du 1^{er} Janvier 2010 pour une durée de 4 h 73 (annualisés) hebdomadaire chacune.

6 – Dojo

L'Agence Technique Départementale s'est rendue au dojo pour examiner les problèmes de toiture, leur rapport est attendu.

7 – Demande de subvention du Club Rythmic de Viré

Le Club Rythmic de Viré qui rencontre des difficultés financières sollicite une subvention. Les élus refusent d'attribuer une subvention au club de danse et de gymnastique. Mme CANITROT trouve l'attitude des conseillers peu compréhensible par rapport à l'attitude adoptée vis-à-vis du théâtre de Champvent.

8 – Finances

La commission finances s'est réunie le 19 Octobre pour examiner la situation financière de la collectivité. A cette date, l'excédent de fonctionnement s'élevait à 131 393 €, l'excédent d'investissement à 299 962,49 €.

Délibération Admission en non valeur :

L'entreprise Recovco Affimet (achat d'aluminium issu des points d'apport volontaire) a été placée en redressement judiciaire. D'après le jugement du Tribunal de Commerce de Paris, compte tenu de la cession totale, aucun apurement du passif n'est envisageable. Par voie de conséquence, les 664,12 € dus à la Communauté de Communes sont irrécouvrables.

9 – Pays d'Art et d'Histoire

Mme CLEMENT rend compte de l'Assemblée Générale du Pays d'Art et d'Histoire. Elle rappelle que les membres représentants la collectivité au sein de l'Association sont Mme DREVET et Mr DEDIENNE.

La Présidente confirme que l'installation de l'animateur dans la Maison de Brancion ne constitue pas une obligation, il pourrait partager les locaux des Communautés de Communes du territoire.

10 – AIAMA

L'assemblée Générale de l'AIAMA s'est tenue le 13 Octobre dernier. 21 élèves issus de notre territoire sont inscrits à l'école de musique de Pont de Vaux soit 18 % des effectifs. Mr DEDIENNE explique que deux concerts ou auditions sont prévus sur notre secteur, notamment la fête de la musique qui aura lieu à Lugny le 18 Juin 2011. Mme TROUSSEAU ajoute que certains membres du bureau ont annoncé qu'ils quitteraient leur poste en fin d'année scolaire.

11- Questions diverses

Pétition des commerçants :

Les élus évoquent la pétition de commerçants suite à l'annonce de l'installation entre autres, d'un magasin Pâte à Choux dans les locaux de l'ancien Ecomarché à Fleurville. Les commerçants locaux sont inquiets. Mme CLEMENT qui a rencontré le futur Directeur de Pâte à Choux ajoute qu'en plus du magasin de vente, il envisage d'implanter un laboratoire pour réaliser la pâtisserie qui serait distribuée dans les points de vente Pâte à Choux. D'autres commerces pourraient être accueillis dans les locaux (banque, fleuriste...) Les Saveurs Mâconnaises ne sont pas intéressées pour s'y installer.

Lettre Mairie de Lugny :

Le Maire de Lugny sollicite la mise en place d'une commission intercommunale pour travailler sur les règles d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Site internet :

Mr CHERVIER organisera une réunion pour réfléchir sur la mutualisation des sites internet communaux.

Prochain Conseil de Communauté
Mardi 14 Décembre 2010 à 20 h à Clessé

Patricia CLEMENT
Présidente